**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE**

**CELLULE D’EXECUTION DES PROJETS-EAU**

**Programme d’amélioration d’accès aux services d’eau et d’Assainissement en RDC (PASEA)**

**SELECTION DES MEMBRES DE L’EQUIPE DE COORDINATION NATIONALE**

**« SELECTION DE L’EXPERT DE LA DIRECTION D’HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE (DHSP) CHARGE DES ACTIVITES DE LA GESTION A L’HYGIENE MENSTRUELLE (DHSP/GHM) »**

**TERMES DE REFERENCE**

* 1. **INTRODUCTION**
  2. **Contexte général du projet**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d’Accès aux Services d’Eau et d’Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

* Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
* Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Ce programme sera exécuté suivant l’approche programmatique multi-phase dont la première phase concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasaï, Kasaï Central et Kasaï Oriental.

* 1. **Composantes du projet**

La phase 1 du PASEA s’articule sur 4 composantes ci-dessous :

***Composante 1 : Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable.***

* 1.1 : Approvisionnement en eau dans des zones rurales et périurbaines ;
* 1.2 : Développement du secteur privé pour l’innovation, la résilience et la durabilité des services de l’eau ;
* 1.3 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l’eau, la gestion des ressources en eau et la planification des investissements.

***Composante 2 : Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement***

* 2.1 : Assainissement et hygiène dans les zones rurales et périurbaines
* 2.2 : Infrastructures d’Eau, d’Hygiène et d’Assainissement (EHA) dans les institutions publiques et sociales (écoles et centres de santé)
* 2.3 : Amélioration de la capacité du secteur privé dans le secteur
* 2.4 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l’assainissement

***Composante 3 : Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle***

* 3.1 : Gestion de projet et apprentissage
* 2.4 : Mise à l’échelle Phase 2

***Composante 4 : Mécanisme d’intervention d’urgence conditionnelle.***

La phase 1 du PASEA prévoit, la réalisation des infrastructures d’hygiène et d’assainissement dans les centres de santé, les écoles ainsi que d’autres activités pour améliorer l’accès à l’assainissement, dont la mise en œuvre de la Feuille de Route (FdR) pour la Fin de la Défécation à l’Air Libre (FDAL), la mise en œuvre des mesures d'habilitation du marché, le soutien au développement de secteur privé à fournir des produits et services d’assainissement et d’hygiène, le soutien à la réforme du secteur, le soutien à la formation professionnelle et supérieure.

Les activités de la composante 2 sont détaillées en Annexe A.

* 1. **Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme**

Les Agences d’exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

* Au niveau national : la Cellule d’Exécution des Projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du projet à portée nationale, activités concernant plusieurs provinces, activités concernant les provinces mais à risque élevé ainsi que le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes. La CEP-O sera appuyée par une Equipe de Coordination Nationale composée des membres de la Direction de l’Assainissement (DAS), de l’Office National de l’Hydraulique Rurale (ONHR), de la Direction de l’Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), de la Direction des Etablissement des Soins et Partenariat (DESP), la Direction des Infrastructures (DINAC), de la Direction Education Vie Courante (DEVC), du Comité National de l’Action de l’Eau, hygiène et Assainissement (CNAEHA) et de la REGIDESO ;
* Au niveau provincial : l’Unité Provinciale d’Exécution du Projet (UPEP) pour les activités à portée provinciale, des activités à faible risque et ce, sous la supervision de la CEP-O. Les UPEP seront appuyées par une Equipe de Coordination Provinciale composée :
* Une équipe d’appui fiduciaire composée des fonctionnaires de l'administration provinciale, en particulier de la Chaine de Dépense (CdD) et de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) ;
* une équipe technique composée des membres de la Régie Provinciale de Service Public de l’Eau, de la Direction Provinciale de l'ONHR , de la Direction Provinciale de la REGIDESO, du Bureau Assainissement (BA) de la Coordination Provinciale de l’Environnement (CPE), du Bureau Hygiène, Salubrité Publique (BHSP) et du Bureau d’appui technique de la division provinciale de la Santé, de la division provinciale de l’EPST en charge des infrastructures scolaires et de l’antenne provinciale de la DEVC.

Les Equipes de Coordination sont composées des fonctionnaires de l'administration et sont chargées d'apporter un soutien quotidien à la CEP-O et aux UPEP dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités des composantes 1, 2 et 3 du Projet.

Les membres des Equipes de Coordination ne font pas partie du personnel affecté au Projet ; Ils doivent dédier au moins 60 % de leur temps aux activités du projet et bénéficieront d’un forfait de défraiement de communication et de transport, définis par la CEP-O, conformément aux dispositions de l'Accord de Financement.

Les activités de l’assainissement décrites dans l’Accord de Financement sont regroupées en trois catégories. Il s’agit de :

* Activités de la FDAL (Sous-composante 2.1) ;
* Activités d’amélioration de l’accès à l’Eau, à l’Hygiène et à l’Assainissement dans les écoles et les centres de santé ainsi que la gestion de l’hygiène menstruelle (sous-composante 2.2) ;
* Activités de soutien au secteur privé et de renforcement des Institutions et des capacités publiques pour développer les services d’assainissement et d’hygiène (Sous-composantes 2.3 et 2.4)

Ainsi, pour appuyer la CEP-O et les UPEP dans la planification et suivi de la mise en œuvre de ces activités, il est préconisé de sélectionner au sein de l’administration publique des membres ci-dessous pour des équipes de coordination :

* Pour l’Equipe de Coordination Nationale :
* Un expert de la DAS et un expert de la DHSP pour les activités de la FDAL ;
* Un expert de DAS, un expert de DHSP, un expert de DESP, un expert de la DINAC et un expert de la DEVC pour les activités d’amélioration de l’accès à l’Eau, à l’Hygiène et à l’Assainissement dans les écoles et les centres de santé ainsi pour les activités d’éducation à la gestion de l’hygiène menstruelle ;
* Un expert de DAS, pour les activités de soutien au secteur privé et de renforcement des Institutions et des capacités publiques pour développer les services d’assainissement et de l’hygiène.
* Pour l’Equipe de Coordination Provinciale
* Un expert du BA et un expert du BHSP pour les activités de la FDAL ;
* Un expert du BA, un expert du BHSP, un expert du Bureau technique de la division provinciale de la santé, un expert de la division provinciale de l’EPST en charge des infrastructures scolaires et un expert de l’antenne provinciale de la DEVC pour les activités d’amélioration de l’accès à l’Eau, à l’Hygiène et à l’Assainissement dans les écoles et les centres de santé ainsi que celles de la gestion de l’hygiène menstruelle ;

Les présents Termes de Référence portent sur la sélection de l’expert de la DHSP qui sera chargé d’appuyer la CEP-O dans la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.2 notamment les activités relatives à la gestion de l’hygiène menstruelle.

* 1. **OBJECTIF DE LA MISSION**

L’objectif principal de la mission est d’apporter un appui technique à la CEP-O dans la préparation, la planification et la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.2.

* 1. **ATTRIBUTIONS ET TACHES**

L’expert de la DHSP chargé de la mise en œuvre des activités relatives à la gestion de l’hygiène menstruelle « DHSP /GHM » devra :

* appuyer la CEP-O dans la planification, préparation et réalisation des toutes les activités se rapportant de la sous-composante 2.2 ;
* rapporter à la DHSP et à la CEP-O l’évolution de la mise en œuvre des activités dans ces provinces ;
* œuvrer comme Facilitateur du projet auprès des autres institutions nationales et provinciales concernées par les activités de l’éducation de l’hygiène menstruelle dans les écoles et dans la communauté.

L’expert DHSP /GHM doit consacrer au moins 30 % de son temps (ce qui correspond à une activité 1/3ème) aux activités du projet et travaillera en collaboration avec le Spécialiste en Assainissement de la CEP-O, les spécialistes en Assainissement des UPEP et tous les autres membres de l’Equipe de la Coordination Nationale et des Equipes de Coordination Provinciales directement impliqués dans la mise en œuvre des activités de gestion de l’hygiène menstruelle.

Il travaillera également en étroite collaboration avec la task force chargée de la mise en œuvre des activités de l’éducation à la gestion de l’hygiène menstruelle.

Sur la base du manuel des procédures, du Manuel d’Exécution du Projet « MEP », des autres manuels du projet, des lois et règlements en matière d’assainissement, des normes et bonnes pratiques, l’appui de l’expert DHSP /GHM consistera de manière générale à réaliser les tâches suivantes :

1. **Planification, préparation et coordination des activités de la sous-composante 2.2 du PASEA**

* Participation à la planification et à la préparation des activités de l’éducation à l’hygiène menstruelle dans les écoles et la communauté ;
* Participation à la préparation pour toutes les activités institutionnelles (y incluant programme éducatif pour la gestion hygiène menstruelle) dans les écoles et les centres de santé.

1. **Elaboration des dossiers de consultation et participation à la sélection des prestataires**

* Contribuer à la collecte des données et renseignements nécessaires ainsi que l’élaboration des Termes de Référence et demandes de propositions pour le recrutement des consultants et Assistances Technique (marketing d’assainissement, communication pour le changement de comportement, études sur la gestion pour un fonctionnement durable des installations EHA dans les écoles et les centres de santé, contrôle des travaux de réalisation des installations EHA, etc.)
* Participation à l’élaboration des dossiers d’appel d’offres des fournitures et/ ou des matériaux/travaux pour la sélection des fournisseurs et des entreprises chargées de la réalisation des prestations de fournitures et des travaux de construction des installations EHA dans les écoles et les centres de santé. ;
* Participation à l'analyse des offres et aux négociations des contrats (consultant, fournisseur, travaux).

1. **Suivi technique, administratif et financier des activités**

* Participation au suivi de la réalisation des études techniques et préparatoires prioritaires (chaîne d’approvisionnement/marketing, communication de changement de comportement, etc.), ainsi que des travaux et, en assurer la gestion technique ;
* Participation à la supervision et suivi des missions de supervision des activités de l’éducation à l’hygiène menstruelle dans les écoles et les centres de santé, etc.)
* Suivi et mise à jour des plannings des activités en vue du respect des délais contractuels, y incluant le plan de formation nationale (et provinciales) ;
* Proposition des modifications à apporter aux activités afin d'assurer une meilleure fonctionnalité du projet ;
* Participation à la préparation des prévisions budgétaires et suivi l'exécution du budget retenu ;
* Participation à la réception des équipements et ouvrages du projet ;
* Participation à l’approbation des résultats associés avec Condition Basée sur la Performance n°4 (CBP#4) soumis par l’agence de vérification indépendante ;
* Préparation des rapports d'activités détaillés avant chaque mission à réaliser sur terrain par le responsable de la DHSP ou les autorités du MSPHP ;
* Participation à la formation des formateurs sur la gestion de l’hygiène menstruelle (GHM)

* 1. **RAPPORTS A PRODUIRE PAR L’EXPERT DHSP /EHA-GHM**

L’expert DHSP/GHM participe à l’élaboration des rapports suivants pour les activités d’amélioration de l’accès à l’Eau, à l’Hygiène et à l’assainissement relevant de la CEP-O ;

* Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels sur le niveau d’exécution des activités du projet et de différents contrats) ;
* Les rapports circonstanciés sur les activités de différents contrats (études, entreprises et Assistances Techniques) ;
* Le rapport de fin des activités.

Conformément au Protocole de collaboration, L’expert DHSP /GHM est appelé à rédiger les rapports mensuels de ses prestations et les rapports semestriels d’avancement des activités du projet à l’intention de sa hiérarchie.

* 1. **DUREE ET LIEU DE LA MISSION**

L’expert DHSP/GHM, travaillera dès sa sélection comme membre de l’Equipe de Coordination Nationale jusqu’à la fin des activités le concernant. Il pourra être remplacé selon le progrès d’exécution et les besoins, ainsi que sur les performances.

* 1. **QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**
* Être un Agent de la Direction d’Hygiène et Salubrité Publique (DHSP) du Ministère de Santé Publique Hygiène et Prévention (MSPHP), attesté par les actes administratifs ;
* Être titulaire d’un Diplôme (Bac+5 minimum) en communication, en Sciences sociales ou dans un domaine équivalent ;
* Justifier d’une expérience d’au moins 5 ans dans le domaine de l’hygiène ;
* Disposer une bonne connaissance des normes d’hygiène dans les écoles et les centres de santé ;
* Avoir une expérience d’au moins 2 ans dans la Gestion de l’Hygiène Menstruelle et dans la gestion des déchets médicaux, ainsi que dans la Prévention Contre les Infection en milieux des soins ;
* Avoir une bonne capacité d’organisation, de planification, d’analyse, de coordination et de suivi des activités ;
* Maitriser les outils informatiques, notamment les logiciels de base (Word, Excel)
* Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
* Avoir une expérience avérée dans la coordination des équipes provinciales et ce avec des parties prenantes des autres secteurs ;
* Avoir une très bonne maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports.

**Annexe A**

* 1. **Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines**

Mise en œuvre de la feuille de route du Bénéficiaire pour mettre fin à la défécation à l'air libre dans les zones rurales et (péri)urbaines, y compris, entre autres :

1. Le soutien aux villages ruraux pour qu'ils deviennent des zones sans défécation à l'air libre (FDAL) en fournissant des matériaux aux communautés pour la construction de latrines durables (CBP#3).
2. Le soutien aux quartiers urbains pour qu'ils deviennent des zones FDAL par la fourniture de subventions pour l'assainissement aux ménages éligibles sous la forme de Coupons Électroniques pour l'installation de toilettes par l'intermédiaire d'entreprises d'installation d'assainissement participant au programme de Coupons Électroniques.
3. Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour le suivi des matériaux, la supervision de la construction de latrines dans les villages ruraux, la mise en œuvre des célébrations FDAL et les paiements incitatifs FDAL pour les mobilisateurs communautaires et les équipes de facilitation (CBP#3).
4. Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour la gestion du système de Coupons Électroniques à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Coupons Électroniques.
5. Fourniture d'une assistance technique aux entreprises d'installations sanitaires participant au programme de Coupons Électroniques, en ce qui concerne la construction de latrines, la gestion environnementale et sociale, l'inventaire et la gestion financière, ainsi que la commercialisation.
6. Frais de Fonctionnement et motos pour les équipes de facilitation de la Direction de l'Assainissement (DAS) et de la Direction Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), y compris le soutien aux Comités de Certification FDAL.
7. Ateliers et formation liés aux activités FDAL pour les cadres locaux, les mobilisateurs communautaires et les maçons locaux (ruraux) pour la construction de latrines.
8. Réalisation d'études de faisabilité, de conception détaillée, d'études préparatoires environnementales et sociales associées pour la construction de stations de traitement des boues fécales, coûts de supervision de la construction et soutien à la mise en œuvre de plans d'action de réinstallation.
9. Travaux de génie civil pour les stations de traitement des boues de vidanges, y compris les travaux nécessaires à la fabrication de produits réutilisables.
   1. **Amélioration de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions**

Amélioration de l'accès aux installations WASH dans des écoles et des centres de santé sélectionnés dans les provinces participantes, avec le soutien de dispositions adéquates d’Exploitation et Maintenance (E&M) pour la durabilité des installations WASH et l'autonomisation des filles pour gérer efficacement leurs menstruations, y compris, entre autres :

1. Les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains pour les étudiants et les enseignants dans les écoles sélectionnées ; les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains, des fosses à placenta et des incinérateurs pour les centres de santé sélectionnés (CBP#4).
2. Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les écoles (CBP#4), y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.
3. Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les centres de santé, y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.
4. Formation et ateliers pour les comités E&M des installations WASH dans les écoles et les centres de santé afin d'assurer un E&M durable (CBP#4).
5. Réalisation d'études et de recherches pour élaborer des recommandations visant à améliorer le fonctionnement durable des installations WASH dans les écoles et les centres de santé, et fourniture d'une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre des recommandations prioritaires, y compris l'amélioration des systèmes de suivi et de retour d'information.
6. Fourniture d'une assistance technique, d'une formation et de frais de fonctionnement au Ministère d'Éducation Primaire, Secondaire et Tertiaire (MEPST)-Direction National de Construction, au Ministère de Santé Public (DNAC) - Direction Établissement de Soin et Partenariat (DESP) et au MEPST - Direction Éducation Vie Courante (DEVC) pour superviser la construction, mettre en place des comités E&M, et soutenir les activités de gestion et de suivi de l'hygiène menstruelle et la fourniture de serviettes hygiéniques réutilisables dans le cadre de la Partie 2.2.
   1. **Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène**

Mise en œuvre de mesures d'habilitation du marché et de catalyse pour soutenir le développement de la capacité du secteur privé à fournir des produits et des services d'assainissement et d'hygiène pour les centres de croissance périurbains et ruraux, y compris, entre autres :

1. La fourniture d'une assistance technique pour le développement de stratégies et d'outils de marketing et de communication sur le changement de comportement, et le développement de modèles d'entreprise et de chaînes d'approvisionnement.
2. L'octroi de Dons Catalytiques aux entreprises d'assainissement et d'hygiène pour introduire de nouveaux produits et services (entre autres, pour la fabrication et la vente de cuvettes de toilettes en plastique, de nouveaux modèles de construction de toilettes, de services de vidange des boues, de fabrication et de vente de serviettes hygiéniques réutilisables) ("Sous-projets d'Assainissement ou d'Hygiène").
3. Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour la conception, la gestion et le suivi de la mise en œuvre du programme de Dons Catalytiques, y compris l'identification et la sélection des entreprises participantes, l'accompagnement et la formation des entreprises, par la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Dons Catalytiques.
4. L'achat de véhicules et d'équipements de vidange des boues pour les Provinces Participantes pour utilisation par les vidangeurs de boues certifiés.
5. Formation et ateliers pour soutenir la professionnalisation des entreprises d'assainissement dans le domaine de l'assainissement périurbain, y compris pour la construction de latrines et les services de vidange des boues.
   1. **Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement**

Soutien à l'élaboration de politiques, aux réformes institutionnelles et au renforcement institutionnel des entités publiques au niveau national, provincial et municipal, et soutien à la formation professionnelle et supérieure et aux programmes de stage pour les professionnels de l'assainissement, y compris :

1. Fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la diffusion de décrets d'application (mesures d'application) de la loi sur l'assainissement prévue, y compris des ateliers (CBP#5).
2. (a) Fourniture d'une assistance technique aux Provinces Participantes pour développer un cadre législatif et institutionnel provincial pour l'assainissement urbain, les réglementations requises pour organiser des accords de délégation de services pour les opérateurs de stations de traitement des boues de vidange, le régime d'autorisation/d'enregistrement pour les vidangeurs de boues privés ; et (b) adoption du cadre institutionnel pour l'assainissement urbain au niveau provincial (CBP#5).
3. Fourniture d'une assistance technique aux Villes Ciblées pour préparer des plans d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville, y compris un plan d'investissement prioritaire et un soutien à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement (CBP#5).
4. Réalisation d'études de faisabilité, de conception et d'études environnementales et sociales pour l'augmentation des investissements futurs dans l'assainissement (péri)urbain, comme identifié dans les plans CWIS (CBP#5).
5. Formation et ateliers pour soutenir : (a) la diffusion du cadre juridique de l'assainissement et (b) la consultation et la validation des plans CWIS (CBP#5).
6. Matériel de bureau et matériel TIC pour les départements d'assainissement des Villes Ciblées afin de soutenir les projets pilotes CWIS (CBP#5).
7. Fourniture d'une assistance technique au MEDD-DAS pour développer un SIG national pour l'assainissement rural et pour soutenir sa mise en œuvre dans les Provinces Participantes pour la planification et l'apprentissage et les examens réguliers basés sur le SIG.
8. Conception, développement et mise en œuvre de cours de formation professionnelle et de programmes d'enseignement supérieur, y compris des programmes de stages, encourageant spécifiquement les femmes, concernant l'assainissement et l'ingénierie environnementale, en collaboration avec les institutions éducatives identifiées, y compris la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation (y compris l'achat et l'installation de l'équipement approprié).
9. La fourniture des Subsides pour permettre aux étudiants de participer aux programmes de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de stage ; et la fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour gérer les Subsides dans le cadre du programme d'éducation à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Subsides.